



87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ( Québec )  
G8G 1A1  
Téléphone : (418) 349-2060  
Télécopieur: (418) 349-2395

[www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca)  
[greffier@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:greffier@ville.metabetchouan.qc.ca)

**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**AVIS PUBLIC  
PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 283-2021**

- Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de Règlement n° 283-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but d'autoriser la construction de résidences de villégiature en zone forestière sur des emplacements remembrés de 20 hectares minimum.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 à huis clos, le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le premier projet de règlement n° 283-2021 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur ;
- 2- Que ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
- 3- Que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, adopté le 2 octobre 2020 précise qu'une consultation écrite de 15 jours peut remplacer toute procédure faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal qui implique le déplacement ou le rassemblement de personnes.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ce premier projet de règlement en transmettant ses commentaires écrits par courriel ou par la poste du 17 septembre 2021 au 2 octobre 2021, le tout selon les modalités suivantes :

Par courriel : [bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca)

Par la poste : Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix  
87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix  
G8G 1A1

- 4- Le premier projet de Règlement peut être consulté au bureau de la mairie aux heures d'ouverture.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 17 septembre 2021.

  
Le greffier,  
Mario Bouchard

## CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 17 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 17 septembre 2021.

  
Le greffier,  
Mario Bouchard